



REPUBLIQUE FRANCAISE

- 7 JUIN 2023

Mairie de

ARRIVÉE

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 mai 2023 à 19h00 - Date de convocation : 11 mai 2023

Président : Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire

Secrétaire de séance : Madame Gaëlle Le Lan-Le Luyer

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU,

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs :

M. WECKSTEIN (pouvoir à P. MAINGUY)

**DELIBERATION N° 21/2023 – VOTE SUR LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX
TRANSPORTS SCOLAIRES**

M. le Maire informe le conseil qu'en raison des coûts et de l'inflation, Seine Normandie Agglomération augmente la participation demandée. Le coût annuel pour la collectivité par enfant est de 1 470 €

La participation demandée par SNA pour la saison 2023/2024 auprès des parents est de :

- 90 € pour les maternelles et primaires
- 110 € pour les collèges et lycées

Après en avoir délibéré, le conseil décide de continuer à prendre en charge une partie de ces tarifs, la participation demandée aux parents domiciliés à Pressagny l'Orgueilleux sera donc de :

- 45 € pour les maternelles et primaires
- 55 € pour les collèges et lycées

VOTE : Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

